

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

N° DoP 3

1. Code d'identification unique du type de produit :

Papier peint vinyle compact sur papier ou sur support intissé avec un revêtement < 150 g/m²

Numéro d'article et numéro de lot voir feuille d'emballage

2. Usage prévu :

Aménagement de surfaces type murs et plafonds avec du papier peint et des frises

3. Fabricant :

A.S. Création Tapeten AG, Südstr. 47, D-51645 Gummersbach

4. Mandataire : **Ne s'applique pas au papier peint**

5. Système d'évaluation et de vérification de la performance : **Système 3**

6. Norme harmonisée :

DIN EN 15102:2007 + A1 : 2011

Conformément à l'EN 13501-1, la résistance au feu du papier peint est vérifiée par l'organisme notifié LNE, RUE Gaston Boissier 1, F-75724 Paris Cedex. (numéro d'identification : 0071)

Conformément à l'EN 12149:1997, la présence de formaldéhydes, de métaux lourds et de chlorure de vinyle (VCM) est régulièrement contrôlée par l'institut Fraunhofer WKI de Braunschweig. (numéro d'identification : 0765)

7. Performance déclarée

Principales caractéristiques	Performance	Spécification technique harmonisée
Résistance au feu	C-s2,d0	EN 13501-1
Formaldéhyde	Validé (< 120 mg/kg)	EN 12149:1997
Dépôt d'autres matières dangereuses :		
Antimoine	Validé (pas de limite maximum)	EN 12149:1997
Arsenic	Validé (< 25 mg/kg)	
Baryum	Validé (< 500 mg/kg)	
Cadmium	Validé (< 25 mg/kg)	
Chrome	Validé (< 60 mg/kg)	
Plomb	Validé (< 90 mg/kg)	
Mercure	Validé (< 20 mg/kg)	
Sélénium	Validé (< 165 mg/kg)	
Chlorure de vinyle (VCM)	Validé (< 0,2 mg/kg)	EN 12149:1997
Absorption sonore	Pas de performance établie	
Isolation thermique	Pas de performance établie	

La performance du précédent produit correspond aux performances déclarées. Conformément au décret (EU) N° 305/2011, seul le fabricant précédemment cité est responsable de l'établissement de la déclaration de performance



Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par :

Gummersbach, le 04/03/2019


 in Viebahn (Leitung Qualitätsmanager)

Benjamin Viebahn (Directeur du management qualité)

Autres informations :

<p>Critères RAL en matière de qualité GZ- 479</p>		<p>RAL GZ-479</p>
<p>Émissions COV (directives françaises)</p>		<p>ISO 16000</p>